

CESPM RAPPORT ANNUEL

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2018-2019



Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport annuel en ligne (www.cespm.ca) ou auprès de la :

ADRESSE

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

82, rue Westmorland

C. P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 Canada

TÉLÉPHONE

(506) 453-2844

COURRIEL

cespm@cespm.ca

Pour avoir un aperçu de la CESPM et de ses activités, veuillez consulter

le site web à l'adresse suivante : www.cespm.ca

ISBN (livre) – 978-1-988264-09-7

ISBN (numérique) – 978-1-988264-10-3

Veillez communiquer avec nous si vous souhaitez que votre nom figure sur notre liste d'envoi.

NOTRE MISSION

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) aide les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.

EXTRAIT DE LA LOI SUR LA CESPМ

1. LA COMMISSION DOIT AVANT TOUT, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS, TENIR COMPTE DE SA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE D'AMÉLIORER ET DE MAINTENIR LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE AUX ÉTUDIANTS POUR QU'ILS PUISSENT BÉNÉFICIER D'UNE ACQUISITION CONTINUE DU SAVOIR, EN

- A. prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
- B. privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
- C. assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
- D. assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants
- E. prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. LA COMMISSION A POUR FONCTIONS PRINCIPALES

- A. de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offerts dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
- B. d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (II) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (III) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets.
- C. de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (II) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
- D. de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
- E. de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. LA COMMISSION PEUT

- A. fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
- B. fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
- C. recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [le -N.-É] règlement aux fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 - Î.-P.-É.].

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, nous sommes heureux de présenter notre rapport annuel 2018-2019 décrivant nos principales activités et réalisations au cours du dernier exercice financier.

2018-2019 a été un exercice particulièrement occupé, dont voici les principaux faits saillants :

- Publication du plan d'affaires pluriannuel de la Commission de 2018-2019 à 2020-2021.
- Achèvement de la deuxième année d'un projet triennal visant à intégrer les données administratives sur les étudiants des collèges des provinces maritimes dans l'entrepôt de données de la Commission.
- Examen de 61 propositions de programmes (soit une augmentation de 65 % par rapport à 2017-2018); sur les 45 propositions clôturées, 86 % ont été approuvées au cours du stade I du processus d'évaluation accélérée des programmes.
- Lancement d'un nouveau processus visant à mener à bien l'accréditation des programmes de baccalauréat en éducation en Nouvelle-Écosse.
- Lancement du deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité.



Nous sommes reconnaissantes envers les nombreux membres talentueux et dévoués de la Commission et des comités qui consacrent généreusement leur temps et leur expérience et ajoutent de la valeur au travail important de l'organisation. Nous aimerions également souligner l'expertise, le travail et le dévouement du personnel de la Commission. Ces contributions réunies ont permis à la Commission d'atteindre une productivité inégalée.

Le contenu de notre site Web étant régulièrement enrichi, nous vous invitons à l'ajouter à vos favoris afin de rester au courant de nos activités : www.cespm.ca.

Nous avons hâte de vivre une autre excellente année en 2019-2020!

Sheila Brown

Présidente intérimaire

Catherine Stewart

Directrice générale intérimaire

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION..... 1

- À propos de la CESPМ..... 1
- Cadre opérationnel..... 1
- Plan d'affaires pluriannuel..... 1
- Financement..... 2

ASSURANCE DE LA QUALITÉ 3

- Évaluation des programmes 3
 - Durée du processus décisionnel..... 5
- Vérification de l'assurance de la qualité 5
- Lois sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse..... 6

DONNÉES ET INFORMATION 7

- Collecte de données 7
 - Système d'information sur les étudiants postsecondaires 7
 - Programme de sondage sur les résultats des diplômés..... 8
 - Other Data Sources 8
- Produits statistiques et de recherche 8
 - Statistiques de base (mises à jour annuellement) 9
 - Données à l'appui des formules de financement (pour le N.-B. et la N.-É.)..... 9
 - Mesures du progrès et des résultats des étudiants..... 9
 - Demandes personnalisées..... 10
 - Données ouvertes 10

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS13

- Ententes interprovinciales..... 13
- Action coopérative 14
 - Forum sur la collecte de données et la recherche..... 14
 - Groupe de travail sur le projet d'intégration des données des collèges..... 14
 - Comités et présentations 14
 - Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE) 15
- Services aux provinces..... 15
 - Services financiers (Pour le N.-B. et l'Î.-P.-É.) 15
 - Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse 16

ANNEXES17

- Annexe A - Composition de la Commission et de ses comités 17
- Annexe B - États financiers vérifiés 18

LA COMMISSION

À PROPOS DE LA CESPM

La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) et de son conseil d'administration.

Les fonctions principales de la Commission sont : l'assurance de la qualité, les données et information, l'action coopérative, l'administration de programmes régionaux et la prestation de services aux provinces. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission cherchera d'abord à améliorer et à maintenir la meilleure qualité possible des services que reçoivent les étudiants dans le cadre d'une éducation permanente.

La Commission, composée de 20 membres et du président (membre d'office, sans droit de vote), se réunit généralement cinq fois par an. À la fin de l'exercice, la Commission comptait 12 employés permanents et 3 contractuels. Une liste du personnel et des membres de la Commission se trouve à [l'Annexe A](#).

CADRE OPÉRATIONNEL

Grâce à son cadre opérationnel, la Commission s'appuie en grande partie sur un réseau de plus de 50 intervenants (entre autres, le conseil de la Commission, les comités mixtes avec l'Association des universités de l'Atlantique [AUA] ainsi que divers comités et groupes de travail). Vous trouverez la liste des membres des comités à [l'Annexe A](#). Les cadres de référence sont accessibles en ligne www.cespm.ca.

La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (par exemple son processus de distribution des programmes).

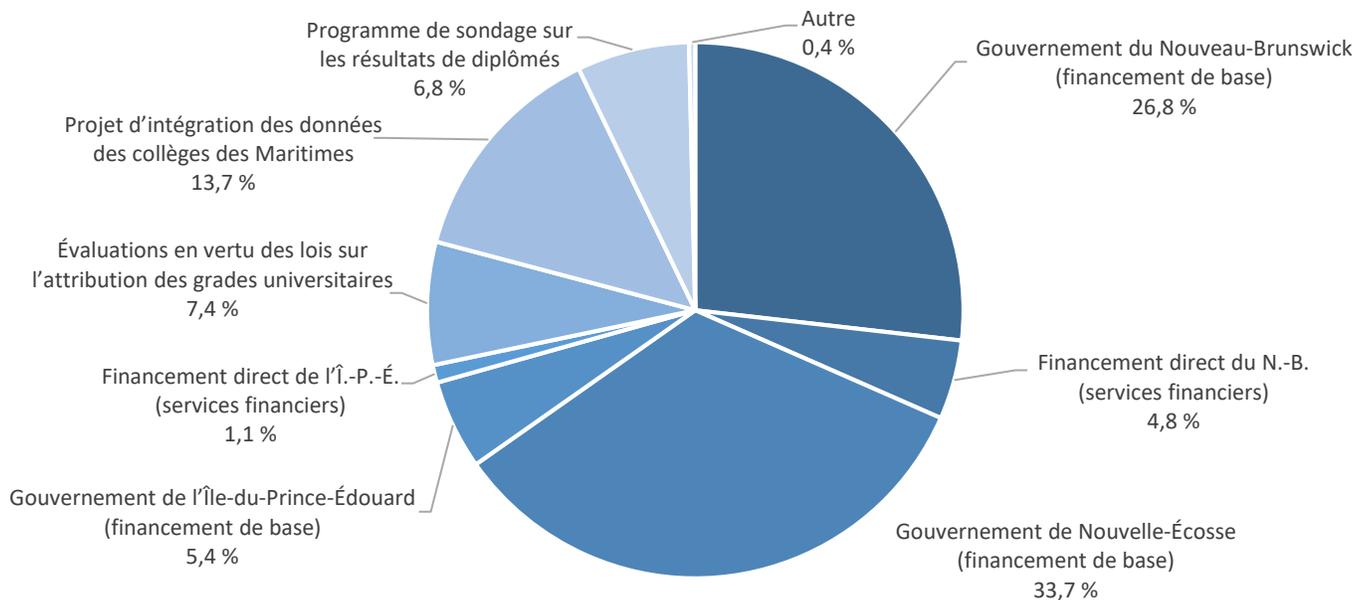
PLAN D'AFFAIRES PLURIANNUEL

En 2018-2019, la Commission a publié son [Plan d'affaires pluriannuel 2018-2019 à 2020-2021](#), lequel : 1) présente les objectifs d'amélioration sur trois ans de la Commission et les activités à entreprendre pour atteindre ces objectifs; et 2) souligne les objectifs et les activités à entreprendre par la Commission de manière à remplir son mandat opérationnel. Ce rapport annuel donne un aperçu des progrès de la Commission en matière d'objectifs opérationnels et d'amélioration pour la première année, ainsi que des activités décrites dans son plan d'affaires pluriannuel.

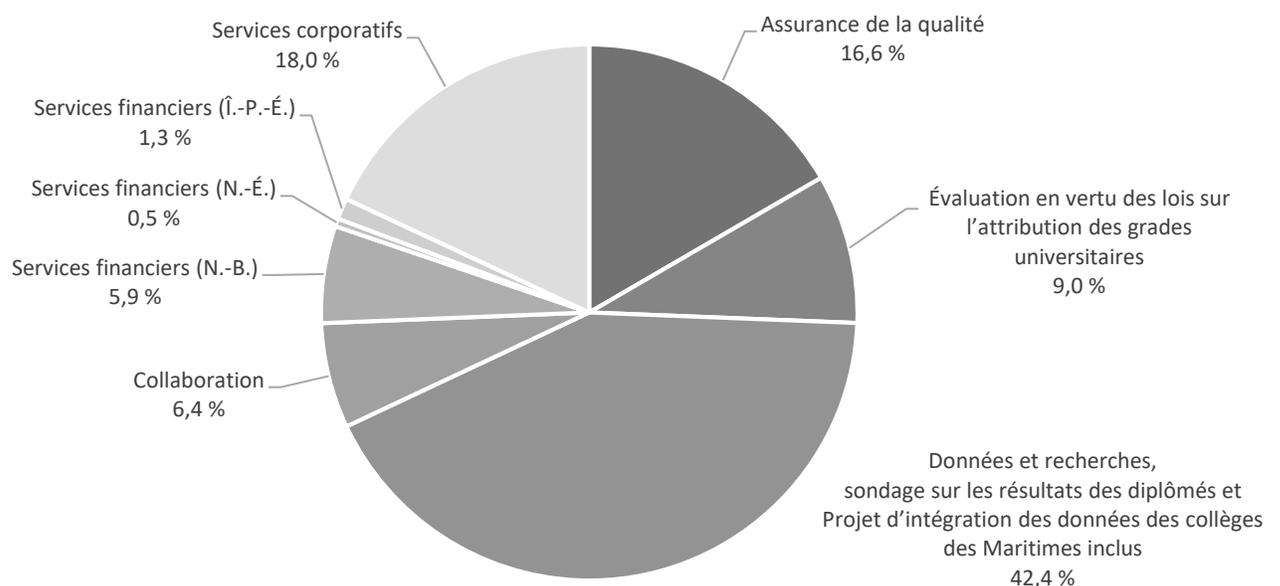
FINANCEMENT

Lors de l'exercice 2018-2019, le financement de base de la Commission a été maintenu au niveau de l'exercice précédent, soit 1,14 million de dollars. L'administration a entraîné un surplus de 15 059 \$, avec un revenu total de 1 882 millions de dollars alors que les dépenses totalisaient 1 867 millions de dollars. Le surplus s'expliquait principalement par des postes vacants pendant une partie de l'exercice. Les revenus générés en dehors du budget de fonctionnement totalisaient 112 072 \$ et ont été réservés à une utilisation ultérieure. Les états financiers détaillés de la CESPМ pour 2018-2019 se trouvent à [l'Annexe B](#).

REVENUS PAR SOURCE DE FINANCEMENT (2018-2019)



DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (2018-2019)



ASSURANCE DE LA QUALITÉ



La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par les deniers publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les services d'assurance de la qualité de la Commission accordent une attention particulièrement à l'expérience des étudiants et mettent à profit un partenariat avec les établissements pour veiller à ce que les étudiants reçoivent une éducation et des services connexes de qualité tout au long de leur expérience universitaire.

Le cadre d'assurance qualité (AQ) de la Commission regroupe deux outils majeurs :

1. l'évaluation des programmes avant leur mise en œuvre et
2. la vérification de l'assurance de la qualité.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Une fonction clé de la Commission est d'évaluer les programmes d'études avant leur mise en œuvre pour s'assurer que les programmes des établissements sont conformes aux normes régionales en vigueur. À cette fin, la Commission coordonne et bénéficie des services d'experts à l'interne et à l'externe pour étudier les propositions de création, de modification et d'abolition de programmes. Le processus d'évaluation des programmes comprend deux stades.

1. **Stade I (SI), évaluation** : le personnel effectue une analyse accélérée en se basant sur les normes d'évaluation en vigueur.
2. **Stade II (SII), évaluation** : il s'agit d'un processus itératif en partenariat avec les établissements et le Comité mixte sur l'assurance de la qualité de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et la CESPM. Le Comité travaille en collaboration avec les établissements sur les propositions qui ne correspondent pas aux critères en vigueur.

À intervalles réguliers au cours de l'année, la Commission publie sur son site Web des comptes rendus publics concernant les propositions de programmes étudiées - **Programmes à l'étude**.

2018-2019 EN CHIFFRES – ÉVALUATION DU PROGRAMME

61

projets de programme examinés en comparaison à

37

en 2017-2018

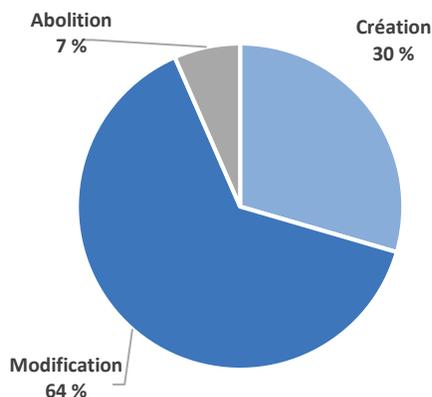


13/15 universités ont présenté un projet

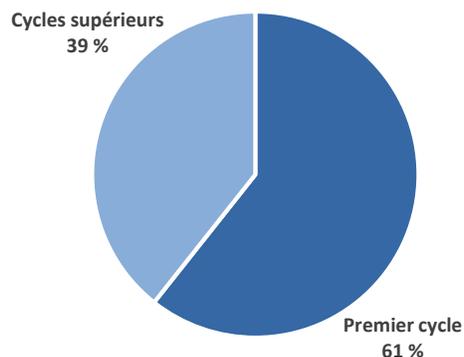
86 % des SI approuvés*

14 % des SII approuvés

Type de proposition

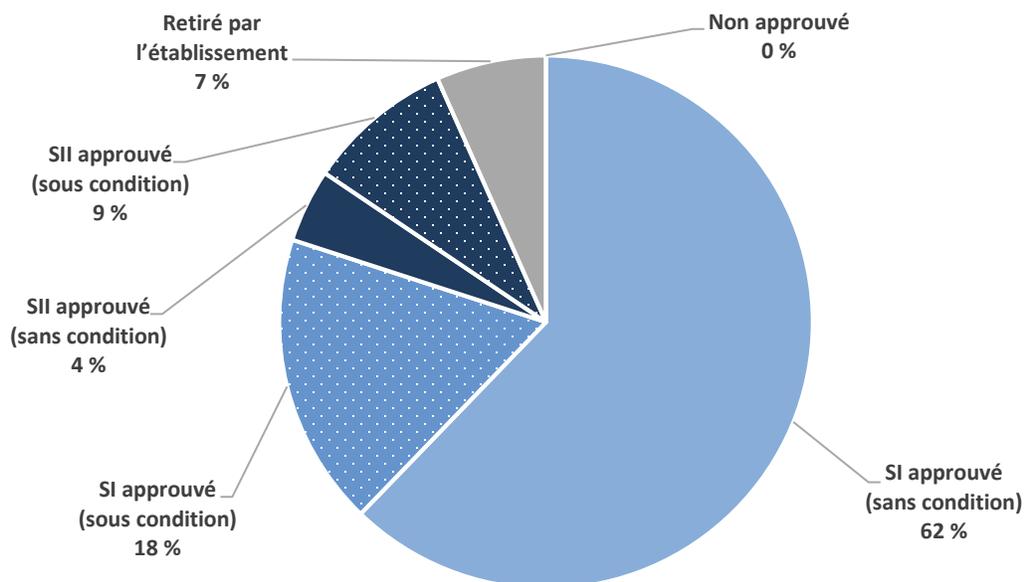


Proposition par niveau de programme



En date du 31 mars 2019,
45 dossiers de projet de programme clôturés
16 en attente d'une décision

Des 45 dossiers de projet de programme clôturés



*n = 42 (à savoir, ne comprend pas les trois propositions qui ont été retirées par l'établissement)

Durée du processus décisionnel

Dans le cadre de son plan d'affaires pluriannuel, la Commission a accepté de définir une sélection d'indicateurs clés de performance pour mieux comprendre et gérer ses programmes et services, ainsi que pour les améliorer. À cette fin, la Commission a le plaisir de présenter son premier ensemble de mesures – axées sur son processus d'évaluation des programmes et plus particulièrement sur la durée du processus décisionnel à compter de la réception de la proposition de programme jusqu'à la décision finale. Le rapport annuel de l'an prochain comprendra les cibles relatives à ces délais d'exécution.

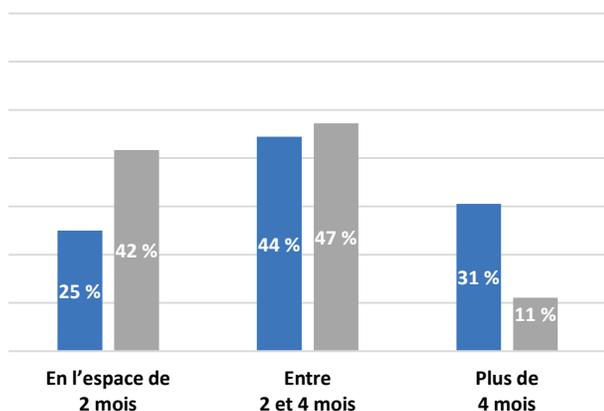
La durée du processus est consignée de deux manières : 1. Le total des jours ouvrables depuis la réception de la proposition jusqu'à la décision; et 2. Le total des jours ouvrables de la réception de la proposition jusqu'à la décision, moins le nombre de jours en attente de la réponse des établissements à des questions de suivi.

En 2018-2019

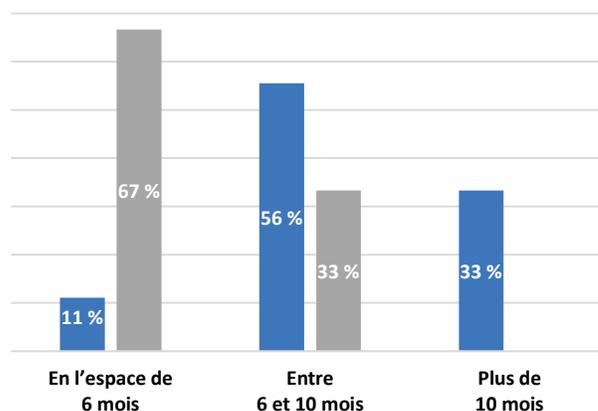
Pour les **Approbations au premier stade**, 25 % des propositions ont été approuvées dans les deux mois, 44 % dans un délai de deux à quatre mois, et 31 % ont pris plus de quatre mois. La durée du processus s'améliore considérablement lorsque le temps en attente de la réponse des établissements est éliminé (42 % dans les deux mois, 47 % entre deux et quatre mois, et 11 % plus de quatre mois).

Pour les **Approbations au deuxième stade**, 11 % ont été approuvées dans les six mois, 56 % dans un délai de six à dix mois, et 33 % ont pris plus de dix mois. La durée du processus s'améliore considérablement lorsque le temps en attente de la réponse des établissements est éliminé (67 % dans les six mois, 33 % entre six et dix mois, et 0 % plus de dix mois).

Stade I – Durée du processus décisionnel (n = 36)



Stade II – Durée du processus décisionnel (n=9)



- Total des jours ouvrables avant la prise de décision
- Total des jours ouvrables moins les jours en attente de la réponse des établissements à des questions de suivi

VÉRIFICATION DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La Commission effectue un suivi auprès des établissements après la mise en œuvre de programmes afin de s'assurer que les établissements remplissent les conditions d'approbation et évaluent les programmes et activités existants en mettant l'accent sur les étudiants et l'apprentissage.

En 2018-2019, la Commission a :

- confirmé que 14 programmes répondaient aux conditions d'approbation. À la fin de l'année, 28 programmes étaient approuvés sous certaines conditions;
- lancé, dans le cadre des objectifs d'amélioration de son Plan d'affaires pluriannuel, le deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité pour veiller à ce que les établissements disposent d'un cadre d'assurance de la qualité adéquat pour assurer la qualité continue de leurs programmes et services; et a élaboré le processus et les documents à

l'appui. L'Université du Nouveau-Brunswick, la St. Thomas University et la Saint Mary's University se sont proposées pour devenir les trois premiers établissements à suivre le processus.

LOIS SUR L'ATTRIBUTION DE GRADES UNIVERSITAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

En vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et la Degree Authorization Act de la Nouvelle-Écosse, la Commission mène, à la demande des ministres et selon le principe du recouvrement des coûts, des évaluations d'établissements privés et de leurs programmes pour s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues.

En 2018-2019

Les évaluations suivantes ont été réalisées :

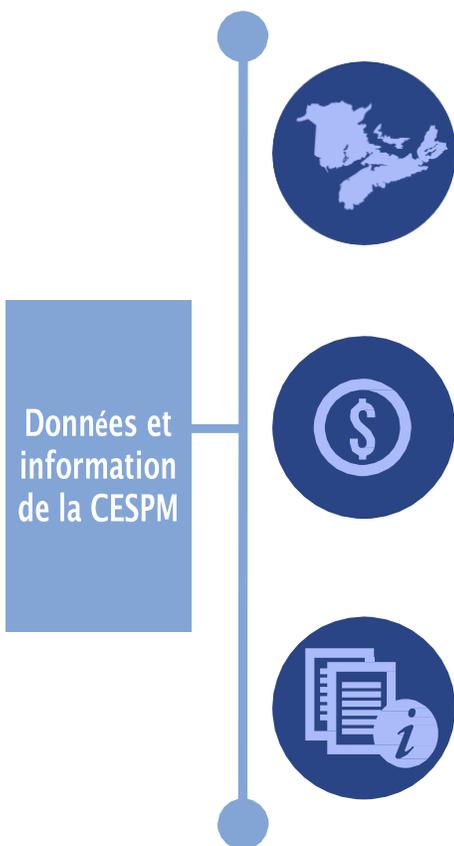
- **Maîtrise en administration des affaires et maîtrise en administration des affaires à l'intention des cadres – University of Fredericton** : À la suite de l'examen de ces programmes en 2016-2017, la Commission a recommandé, avec l'approbation du ministre, que l'Université soit tenue de procéder à une révision interne d'éléments spécifiques du programme et de présenter un rapport à la province, lequel pourrait faire l'objet d'une évaluation externe. La Commission a évalué le rapport de l'Université et en a conclu que l'Université remplissait les conditions; elle a recommandé quelques clarifications à apporter aux documents du programme à la suite de son évaluation, elle a également relevé certains éléments à inclure à la documentation pour la prochaine révision du programme.
- **Baccalauréat en administration des affaires – Yorkville University** : La Commission a évalué ce programme et avisé le ministre que 1) le baccalauréat en administration des affaires (BAA) de Yorkville répond aux conditions définies par le ministre en 2015 et que 2) sous réserve de conditions supplémentaires (à savoir, aborder une gamme d'éléments qui seront pour la plupart incorporés dans trois projets d'initiative de l'Université), le BAA répond toujours aux normes généralement associées au titre de compétence et continue d'être dispensé de façon efficace. La Commission a déterminé certains éléments que Yorkville doit inclure dans ses rapports annuels à la province ainsi que des éléments à inclure à la documentation pour la prochaine révision du programme. Le ministre a annoncé en mars 2019 que l'Université était autorisée à continuer à offrir le programme de BAA sous réserve des conditions recommandées par la CESPM.

Les évaluations suivantes étaient en cours, mais n'étaient pas achevées à la fin de l'exercice :

- **Maîtrise en éducation spécialisée en éducation des adultes et maîtrise en éducation spécialisée en leadership pédagogique – Yorkville University** [Yorkville a retiré sa proposition de modification de maîtrise en éducation avec quatre domaines de spécialisation]
- **Associé en santé et sécurité au travail et baccalauréat en gestion appliquée de la sécurité – University of Fredericton**
- **Doctorat en counseling et psychothérapie – Yorkville University**

Aucune évaluation n'a été demandée conformément à la Degree Authorization Act de la Nouvelle-Écosse.

DONNÉES ET INFORMATION



Appuyer la prise de décisions par les gouvernements et les établissements de la région pour améliorer le service aux étudiants et maintenir le meilleur service possible.

Préparer les étudiants et leurs familles à investir dans les études universitaires, en fournissant d'importants renseignements sur les coûts, les parcours vers le succès et les résultats possibles.

Informé le public sur les tendances importantes et les nouveaux enjeux dans le secteur universitaire des Provinces maritimes.

La Commission met des sources d'information à valeur ajoutée à la disposition des gouvernements, des établissements d'enseignement postsecondaire, des étudiants et de la population en vue d'accroître la sensibilisation et de susciter le dialogue à l'égard des questions et des possibilités qui touchent l'éducation postsecondaire dans les Maritimes.

La fonction des données et information vise en particulier à circonscrire les caractéristiques des programmes ainsi que les voies ou les courants éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un grade universitaire et les résultats des diplômés.

La Commission collige des données et élabore des statistiques et des produits de recherche reconnus à l'échelle nationale en tant que sources crédibles de renseignements sur l'éducation postsecondaire.

COLLECTE DE DONNÉES

La Commission collige des données au moyen de deux sources clés :

1. le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et
2. le Programme de sondage sur les résultats des diplômés.

Elle utilise également les données de tierces parties pour ajouter de la valeur à ses sources de données existantes et éviter la duplication des efforts.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires

Afin de combler de nombreux besoins en matière d'information de la Commission ainsi que des gouvernements provinciaux, des universités et d'autres groupes qui ont un intérêt dans l'éducation postsecondaire, la CESP recueille chaque année, par l'intermédiaire du SIEP, des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les caractéristiques démographiques des étudiants, les inscriptions aux programmes et aux cours et le transfert des crédits. Depuis 1980, la Commission recueille des données sur les étudiants auprès des universités des Maritimes. Dans le cadre de son plan d'affaires pluriannuel et de l'objectif d'accroissement de son fonds de données, elle a lancé en 2017-2018 le projet visant à commencer à recueillir des données sur les étudiants auprès des collèges des Maritimes, ce qui augmentera de 40 % le fonds de données de la Commission et élargira sa

capacité à suivre les étudiants de l'enseignement postsecondaire dans la région pour étoffer ainsi ses connaissances en matière de cheminement des étudiants.

En 2018-2019, la Commission a :

- recueilli les données du SIEP des universités pour 2017-2018;
- a achevé la deuxième année d'un projet triennal visant à intégrer les données administratives sur les étudiants des collèges des Maritimes dans l'entrepôt de données de la Commission;
- a travaillé étroitement avec chaque collège pour recueillir et nettoyer les données de 2017-2018 afin de produire des statistiques normalisées concernant les inscriptions;
- a lancé un nouveau logiciel de vérification des données;
- a fait appel à Mara Consulting pour élaborer un programme de gestion de la protection de la vie privée et s'assurer que la Commission respecte les lois pertinentes et dispose de politiques et de procédures pour remplir ses obligations en matière de protection de la vie privée.

Programme de sondage sur les résultats des diplômés

Le Programme de sondages sur les résultats des diplômés donne des renseignements sur le financement des études, les résultats liés à l'emploi, la mobilité des diplômés et la poursuite des études. Il porte exclusivement sur les diplômés de premier cycle des universités des Provinces maritimes et suit un cycle de six ans qui comprend deux cohortes de diplômés (les membres des deux cohortes font l'objet d'une entrevue deux ans après avoir obtenu leur diplôme, et les diplômés de l'une de ces deux cohortes sont également interrogés six ans après avoir obtenu leur diplôme).

En 2018-2019, la Commission a :

- fait appel à la firme Prairie Research Associates pour mener, au nom de la CESP, le sondage auprès des diplômés des universités des Maritimes de la promotion de 2012. Ont répondu au sondage 2 630 diplômés de la promotion de 2012, ce qui représente 25,3 % de la population totale des bacheliers de la promotion de 2012 pour lesquels des coordonnées étaient disponibles.

Autres sources de données

La Commission a relevé d'autres sources de données à mettre à profit dans le cadre des objectifs d'amélioration de son plan d'affaires pluriannuel.

En 2018-2019, la Commission a :

- offert des financements à toutes les universités des Maritimes proposant des programmes de baccalauréat pour qu'elles participent à l'enquête auprès des étudiants de première année du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU), dans le cadre d'un groupe de collaboration des provinces maritimes. L'enquête s'est déroulée de janvier à avril 2019. Ses résultats pallieront l'insuffisance d'informations concernant :
 - les facteurs qui influent sur l'abordabilité (p. ex., influence de l'abordabilité dans le choix de l'université; comparaison entre les attentes des étudiants et leur expérience en matière de coûts et de dette; niveau de réussite dans la gestion des finances; les étudiants ont-ils le sentiment de disposer des ressources financières pour terminer leur programme; niveau d'indépendance en matière d'aide financière);
 - la mesure dans laquelle les étudiants réussissent à s'adapter à l'université;
 - la mesure dans laquelle le marché est concurrentiel pour les étudiants locaux;
 - les raisons que les étudiants donnent pour fréquenter l'université;
- a continué à soutenir la vision du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) en matière de système de suivi des étudiants de l'Atlantique.

PRODUITS STATISTIQUES ET DE RECHERCHE

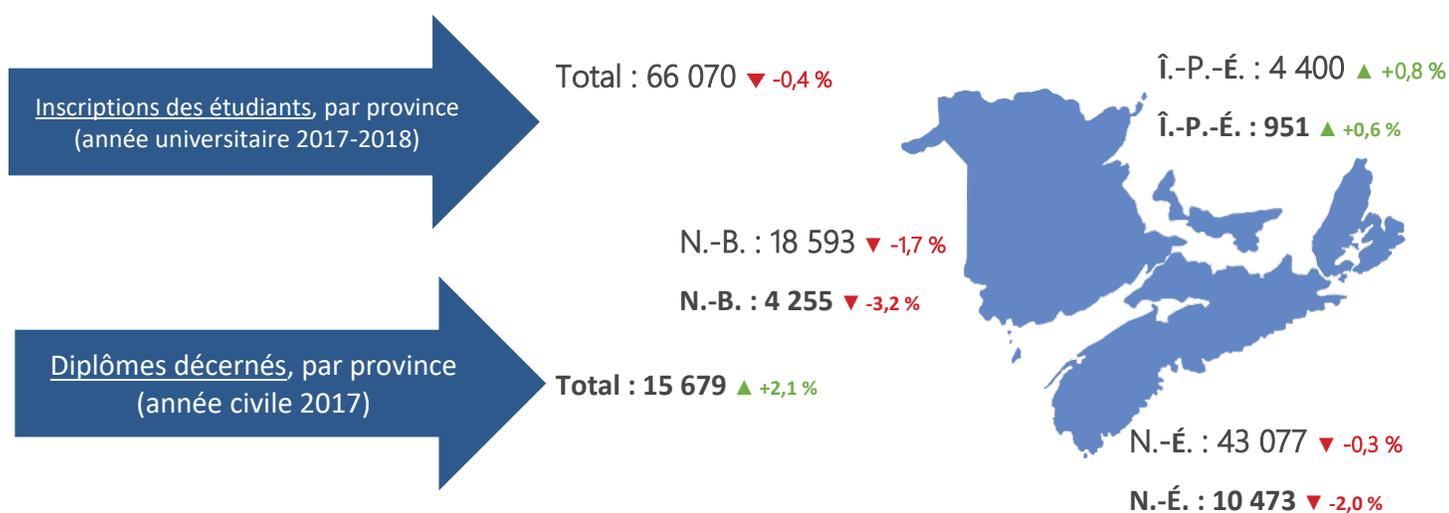
À partir de ces sources de données, la Commission met à la disposition des gouvernements, des établissements, des étudiants et du grand public des produits statistiques et de recherche à valeur ajoutée pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes ainsi qu'augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Provinces maritimes et engager un dialogue à ce sujet.

Ces travaux visent en particulier à circonscrire les caractéristiques des parcours éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un diplôme et les résultats des diplômés.

Statistiques de base (mises à jour annuellement)

Chaque automne, la Commission diffuse un ensemble normalisé de tableaux statistiques et de bases de données téléchargeables qui constituent une source d'information sur des indicateurs clés et des tendances dans le réseau des universités des Maritimes. Les tableaux et les données suivants sont disponibles sur le site Web de la Commission :

- Tableaux statistiques relatifs aux inscriptions et aux équivalents temps plein
- Tableaux relatifs aux diplômes décernés
- Données relatives aux droits de scolarité pour les étudiants de premier cycle, de deuxième cycle et les étudiants étrangers
- Équivalents à temps plein et équivalents à temps plein pondérés pour l'année complète



Données à l'appui des formules de financement (pour le N.-B. et la N.-É.)

Chaque année, la Commission fournit des statistiques aux provinces sur les sujets suivants :

- équivalence de cours complet, équivalence de cours complet pondérée, équivalence à temps plein et inscriptions, des mesures utilisées pour établir divers éléments de la formule de financement des programmes de la Nouvelle-Écosse;
- équivalence à temps plein pondérée sur l'ensemble de l'année pour : le calcul de la formule de financement de la répartition de l'aide au fonctionnement sans restriction aux universités du N.-B.; et calcul annuel de l'entente de transfert régionale (plus de détails dans la section « Ententes interprovinciales » ci-dessous).

Mesures du progrès et des résultats des étudiants

En utilisant les données administratives sur les étudiants (SIEP) ainsi que les données de l'enquête sur les résultats des diplômés, la Commission a élaboré des mesures relatives aux progrès et aux résultats des étudiants en ce qui concerne :

- la demande en matière d'enseignement universitaire (taux de participation);
- la progression des étudiants (p. ex. taux de persévérance et de diplomation);
- les parcours de formation (p. ex., le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme, le changement d'établissement, la charge de cours de l'étudiant); et

- les résultats (p. ex. l'emploi, le financement des études, l'inscription à un programme d'éducation complémentaire, la mobilité et les perceptions par rapport à l'expérience universitaire).

Demandes personnalisées

La Commission fournit, sur demande, des mesures et des fichiers de données personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.

Données ouvertes

La Commission fournit des ensembles de données autorisées relatives aux inscriptions et aux renseignements personnels au format libre CSV. Les données ouvertes sont accompagnées d'une autorisation explicite d'accès aux données afin de faciliter encore plus les analyses et le débat sur les questions importantes entre les intervenants à la Commission.

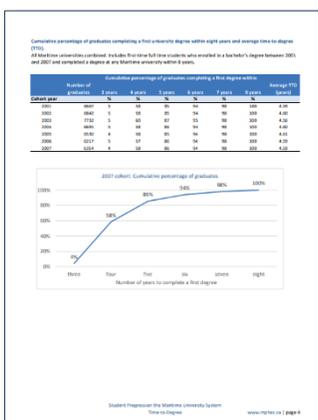
FAITS SAILLANTS DES DONNÉES PUBLIÉES EN 2018-2019

Progression des étudiants dans le réseau universitaire des Maritimes : persévérance et diplomation (mai 2018)

Catégorie	2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Nombre	Taux																														
Étudiants	12 000	82,2%	11 500	82,5%	11 000	82,8%	10 500	83,1%	10 000	83,4%	9 500	83,7%	9 000	84,0%	8 500	84,3%	8 000	84,6%	7 500	84,9%	7 000	85,2%	6 500	85,5%	6 000	85,8%	5 500	86,1%	5 000	86,4%	4 500	86,7%
Étudiantes	6 000	63,1%	5 800	63,5%	5 600	63,9%	5 400	64,3%	5 200	64,7%	5 000	65,1%	4 800	65,5%	4 600	65,9%	4 400	66,3%	4 200	66,7%	4 000	67,1%	3 800	67,5%	3 600	67,9%	3 400	68,3%	3 200	68,7%	3 000	69,1%

- À l'échelle du réseau, le taux de persévérance après un an est resté relativement stable au fil des 14 cohortes, allant de 82,2 % à 83,3 %, et le taux de diplomation après six ans variait de 63,1 % à 64,8 %.
- Le taux de persévérance après un an a été légèrement supérieur pour les étudiantes dans la plupart des cohortes, mais depuis 2011, les étudiants affichent un taux de persévérance plus élevé dans leur premier établissement fréquenté et à l'échelle du réseau pour certaines cohortes.
- Le taux de diplomation après six ans pour les étudiantes s'élevé à plus de 66 %, alors que pour les étudiants, il a atteint 59 % dans les neuf cohortes.
- Les taux de persévérance et de diplomation restent supérieurs pour les programmes appliqués et professionnels; ils sont inférieurs pour les programmes de sciences humaines, arts et sciences sociales. Plus de 70 % des étudiants des programmes appliqués et professionnels obtiennent leur diplôme dans les six ans, mais c'est le cas de moins de 60 % des étudiants des programmes de sciences humaines, arts et sciences sociales.
- Les taux de persévérance et de diplomation à l'échelle du réseau sont plus élevés pour les étudiants des Maritimes et autres étudiants canadiens qui étudient à l'extérieur de leur province; ils sont plus bas pour les étudiants des Maritimes qui étudient dans leur province d'origine et pour les étudiants internationaux. Des chiffres récents montrent que le taux de persévérance des étudiants internationaux a augmenté de 3 à 4 points de pourcentage au cours des quatre dernières cohortes, de moins de 80 % avant 2011, à 83 ou 84 %.

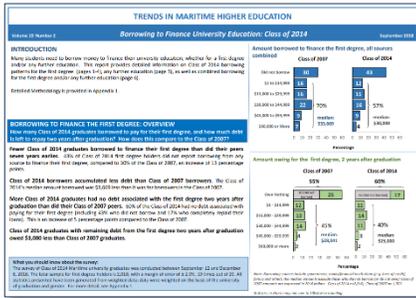
Progression des étudiants dans le réseau universitaire des Maritimes : Délai d'obtention du grade (juin 2018)



- Le délai moyen d'obtention d'un grade de premier cycle est de 4,6 ans; le pourcentage d'étudiants qui obtiennent leur grade dans les quatre ans est d'environ 57 à 58 %.
- Les diplômés qui ont changé d'établissement ou de champ d'études ont pris en moyenne 0,5 an de plus pour obtenir leur grade; les étudiants qui ont changé d'établissement et de champ d'études, plus d'un an.
- Les étudiantes prennent moins de temps pour obtenir leur grade de premier cycle (4,5 ans) que les étudiants (4,7 à 4,8 ans). De 62 à 65 % des étudiantes ont obtenu leur grade en quatre ans ou moins, alors que moins de la moitié des étudiants l'ont obtenu en quatre ans ou moins (47 à 50 %).
- Les étudiants loin de chez eux ont tendance à obtenir leur grade en moins de temps. Les résidents des Maritimes qui ont étudié dans leur province d'origine prennent plus de temps (4,7 ans en moyenne), alors que les résidents des Maritimes qui étudient dans une autre province maritime prennent moins de temps (4,5 ans). Les Canadiens venant de l'extérieur des Maritimes et les étudiants internationaux obtiennent leur grade en 4,4 ans environ.

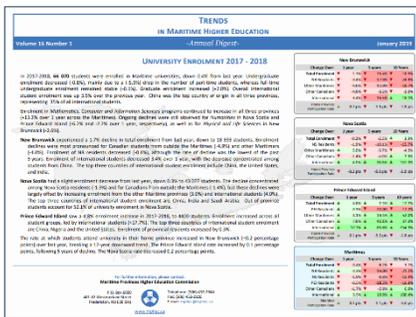
FAITS SAILLANTS DES DONNÉES PUBLIÉES EN 2018-2019

Emprunter pour financer les études universitaires : promotion de 2014 (septembre 2018)



- Parmi les diplômés de la promotion de 2014, 57 % ont affirmé avoir emprunté auprès du gouvernement, d'une banque, de leur famille ou d'une autre source pour financer leurs études de premier cycle. Les emprunteurs ont accumulé une dette médiane de 30 000 \$.
- Deux ans après l'obtention du diplôme, six diplômés sur 10 de la promotion de 2014 n'avaient pas de dette liée à leurs études de premier cycle; 43 % des diplômés n'avaient pas contracté de dette, et 17 % des diplômés avaient entièrement remboursé leur emprunt.
- Parmi l'ensemble des diplômés, les résidents des Maritimes de la première génération étaient les plus susceptibles d'emprunter et d'avoir la dette médiane la plus élevée. 75 % des résidents des Maritimes dont les parents n'ont pas de diplôme d'études postsecondaires ont emprunté pour financer leurs études et ont contracté une dette médiane de 36 000 \$, toutes sources confondues.
- Après le premier grade, 51 % des diplômés de la promotion de 2014 ont poursuivi leurs études.

Condensé annuel sur les inscriptions dans les universités en 2017-2018 (janvier 2019)



- En 2017-2018, un total de 66 070 étudiants étaient inscrits dans les universités des Maritimes, soit une diminution de 0,4 % comparativement à l'année précédente. Les inscriptions aux programmes de premier cycle ont connu une baisse (-0,8 %), qui est attribuable principalement à une diminution (-5,9 %) du nombre d'étudiants à temps partiel; alors que les inscriptions aux études de premier cycle à temps plein sont demeurées stables (-0,1 %). Les inscriptions aux études de cycle supérieur ont augmenté (+2 %).
- En 2017-2018, la population des 18-24 ans dans la région a continué de fléchir (-0,7 %) comparativement à l'année précédente. Le taux des étudiants néo-brunswickois qui fréquentent l'université dans leur province d'origine a connu une hausse (+0,2 point de pourcentage) comparativement à l'an dernier, mettant ainsi fin à une tendance à la baisse qui persistait depuis 12 ans. Ce même taux a augmenté de 0,1 point de pourcentage à l'Île-du-Prince-Édouard, après 5 ans à la baisse. Il a diminué de 0,2 point de pourcentage en Nouvelle-Écosse.

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

Stimuler le débat



La Commission sait qu'on obtient beaucoup plus grâce à la coopération avec les intervenants. Chaque groupe d'intervenants apporte un morceau différent et important du casse-tête en offrant chacun leur perspective quant à la question en jeu. Le travail en collaboration a, plus d'une fois, donné des résultats positifs, et il a permis de s'assurer que les efforts de la Commission correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants.

Dans bien des cas, le travail en collaboration constitue une approche rentable pour tous les partenaires. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Commission mobilise constamment la participation de ses partenaires.

En plus de l'assurance de la qualité et de la collecte de données et d'information (qui constituent l'essentiel de son travail), la Commission est également responsable de ce qui suit :

1. administrer des ententes interprovinciales,
2. stimuler l'action coopérative et
3. fournir aux provinces des services sur demande.

ENTENTES INTERPROVINCIALES

La Commission gère les ententes avec les autres provinces canadiennes qui permettent l'admission d'étudiants des provinces maritimes à des programmes d'études non offerts dans la région. Au cours de l'année universitaire 2017-2018, 485 étudiants des provinces maritimes ont bénéficié de ces ententes. La Commission a par ailleurs transféré des fonds de la province de Terre-Neuve-et-Labrador à la province de la Nouvelle-Écosse pour permettre d'accueillir 36 étudiants en réadaptation (physiothérapie et ergothérapie) à l'Université Dalhousie.

La Commission gère également l'Accord de transfert régional (ATR) en vertu duquel chacune des trois provinces maritimes accepte de financer ses résidents inscrits dans un programme universitaire de l'une des deux autres provinces maritimes si ce programme n'est pas offert dans la province de résidence de l'étudiant. Au cours de l'année universitaire 2016-2017, la dernière année pour laquelle des statistiques sont disponibles, 1 092 étudiants au total ont bénéficié de l'ATR.

Par ailleurs, grâce à l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, 202 étudiants de l'Atlantique en médecine vétérinaire et en sciences vétérinaires ont reçu une aide financière en 2016-2017, la dernière année pour laquelle on disposait de statistiques à ce moment-là. La province de l'Î.-P.-É. gère cette entente.

ACTION COOPÉRATIVE

Dans le but d'encourager la coopération, la Commission facilite la coopération entre les Provinces maritimes, avec les autres provinces et avec des partenaires externes afin d'élaborer des approches rentables et coopératives pour l'administration, les programmes et les politiques de l'éducation postsecondaire.

Forum sur la collecte de données et la recherche

Le Forum sur la collecte de données et la recherche de la CESPМ s'est déroulé le 28 mars 2019 à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Le Forum annuel rassemble des chercheurs institutionnels, des registraires, des représentants provinciaux et du personnel de la Commission afin de débattre des activités de recherche et de collecte de données de la Commission et de recueillir des commentaires à ce sujet. Au total, 32 participants représentant onze universités, quatre collèges et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse étaient présents au Forum.

Groupe de travail sur le projet d'intégration des données des collèges

Le groupe de travail sur le projet d'intégration des données des collèges, comportant des représentants de tous les collèges, de l'Atlantic Colleges Atlantique et de deux universités, a tenu sa deuxième réunion le 27 mars 2019. L'objectif du groupe de travail est d'aider le personnel de la Commission en ce qui concerne l'intégration des données du SIEP des collèges dans l'entrepôt de données du SIEP de la CESPМ, ainsi que de conseiller et d'aider la Commission à mettre au point une méthode statistique pour la production de rapports sur les statistiques et les mesures normalisées pour les collèges.

Comités et présentations

La Commission est membre de plusieurs comités et groupes de travail :

- Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique
- Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU)
- Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles
- Réseau international des organismes de promotion de l'assurance de la qualité en enseignement supérieur
- Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
- Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts
- Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation

La participation à ces groupes constitue une excellente occasion de partager des pratiques exemplaires et de cerner des possibilités de collaboration.

En 2018-2019, le personnel de la Commission :

- a présenté, le 17 avril 2018, des ressources de données sur l'éducation postsecondaire de la CESPМ au sous-groupe de travail du Comité directeur de l'apprentissage expérientiel du Nouveau-Brunswick aux fins d'établissement de mesures de rendement;
- a présenté, le 4 juin 2018, les données et les produits de recherche de la Commission lors d'une conférence des porte-paroles des étudiants organisée par l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick, Students Nova Scotia et les porte-paroles des étudiants de la University of Prince Edward Island (UPEI);
- a présenté, les 19 et 20 juin 2018, « La mobilité dans les Maritimes : comment les étudiants cheminent au cours de leur premier programme d'études universitaires? » et a participé à un comité pancanadien sur l'assurance de la qualité et la facilitation de la mobilité et du transfert des étudiants au Canada lors de la conférence relative au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts;
- a présenté, le 23 octobre 2018, « » lors de la conférence de l'Association canadienne de planification et de recherches institutionnelles;
- a participé, le 10 décembre 2018, à une discussion de groupe intitulée « Études secondaires : une perspective maritime », dans le cadre de « Parlons statistiques : une série de discussions avec Statistique Canada ».

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)

La Commission est signataire du Réseau informatique éducatif (RIÉ) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, auquel elle fournit un personnel d'appoint. Le RIÉ est une plateforme de services partagés, novatrice et pratique, dépassant les cadres

institutionnels et les frontières des provinces. Il assure une connectivité parmi ses utilisateurs et avec le reste du monde depuis 48 ans. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien en TI, le perfectionnement professionnel, la cybersécurité et la prestation de services réseau et l'échange d'information.

En 2018-2019, le RIÉ N.-B./Î.-P.-É. :

- a publié un nouveau plan stratégique triennal pour 2018-2021;
- a mené à terme le projet de cybersécurité qui a procuré aux membres (notamment la CESPM) un réseau ainsi que des évaluations de la menace et des risques effectuées par BulletProof. Ce projet a permis au RIÉ d'évaluer le processus et la méthodologie employée, et d'examiner les résultats et les constatations afin de dresser une liste de mesures correctrices recommandées à l'échelle du RIÉ pour régler les problèmes à venir;
- s'est associé au CANARIE dans le cadre d'une solution de gestion des informations et des événements de sécurité (GIES), en engageant notamment un membre du personnel auprès du Réseau de recherche et d'éducation du Nouveau-Brunswick pour gérer la mise en œuvre de l'outil de GIES;
- a diffusé, le 8 novembre 2018, un communiqué de presse portant sur le rendement du capital investi et a renseigné les parties prenantes du RIÉ, les gouvernements et le grand public sur le rapport coût-efficacité;
- a organisé un atelier technique auquel ont participé plus de 75 personnes. L'atelier avait pour but de rehausser la collaboration entre les membres du RIÉ, d'échanger les pratiques exemplaires, les conseils et les leçons, de repérer les éventuels besoins de formation et de fournir des éclaircissements quant à la vision stratégique pour la plateforme collaborative SharePoint/O365.

SERVICES AUX PROVINCES

La Loi sur la CESPM autorise la Commission à fournir des services aux provinces et aux établissements. Les services sont généralement fournis dans le cadre d'accords de recouvrement des coûts et ont été offerts principalement aux provinces.

Services financiers (Pour le N.-B. et l'Î.-P.-É.)

La Commission fournit des services financiers aux provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sur le principe du recouvrement des coûts.

Au Nouveau-Brunswick, la Commission est responsable des éléments suivants :

- Soutien au processus d'élaboration du budget de l'enseignement universitaire (y compris pour le Collège de technologie forestière des Maritimes);
- Calcul des subventions de fonctionnement (sans restriction et avec restrictions) et des divers transferts au moyen des ententes interprovinciales auxquelles la province participe;
- Administration du budget de l'enseignement universitaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- Présentation des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province;
- Soutien au Groupe de travail en finances N.-B. / CESPM;
- Sièges au comité bipartite qui examine les projets soumis en vertu du Programme d'entretien différé des universités de la province.

À l'Île-du-Prince-Édouard, la Commission est responsable des éléments suivants :

- Administration du budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- Acheminement des fonds accordés par le ministère de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'École de médecine de Dalhousie;
- Présentation des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse

En 2018-2019, la Commission a lancé un nouveau processus visant à mener à bien l'accréditation des programmes de baccalauréat en éducation proposés dans les établissements de la Nouvelle-Écosse, selon le principe du service de plein recouvrement des coûts pour la province de Nouvelle-Écosse.

En 2018-2019, la Commission :

- a élaboré le processus et les documents à l'appui;
- a mis sur pied un comité de révision pour chacun des cinq établissements proposant les programmes de baccalauréat en éducation en Nouvelle-Écosse (Acadia University, Cape Breton University, Mount Saint Vincent University, St. Francis Xavier University et Université Sainte Anne);
- a effectué une visite sur le site de trois des cinq établissements (Acadia University, Cape Breton University, Mount Saint Vincent University).

ANNEXE A – COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

MEMBRES DE LA CESPМ

Représentants des établissements :

Lily Fraser, Nouveau-Brunswick
Jean-François Richard, Nouveau-Brunswick
Elizabeth Church, Nouvelle-Écosse
Kevin Wamsley, Nouvelle-Écosse
Pemberton Cyrus, Nouvelle-Écosse
Robert F. Gilmour Jr., Île-du-Prince-Édouard (en congé)

Hauts fonctionnaires ou dirigeants :

France Haché, Nouveau-Brunswick
Ava Czapalay, Nouvelle-Écosse
Marjorie Davison, Nouvelle-Écosse
Greg Ells, Nouvelle-Écosse
Donald DesRoches, Île-du-Prince-Édouard
Anne Partridge, Île-du-Prince-Édouard

Population en général :

Greg Forsythe, Nouveau-Brunswick
Tristian Gaudet, Représentant étudiant, Nouveau-Brunswick
Sylvie Levesque-Finn, Nouveau-Brunswick
Sheila Brown, Nouvelle-Écosse (présidente intérimaire)
Rebecca Mesay, Représentant étudiant, Nouvelle-Écosse
Martin Zelenietz, Nouvelle-Écosse
Paul MacDonald, Île-du-Prince-Édouard

Membre d'office, sans droit de vote :

Catherine Stewart, CESPМ directrice générale intérimaire

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ DE DIRECTION ET DE GOUVERNANCE DE LA CESPМ

Sheila Brown, CESPМ présidente intérimaire
Elizabeth Church, Comité AUA-CESPМ sur l'assurance de la qualité présidente
France Haché, représentante du gouvernement provincial
Catherine Stewart, CESPМ directrice générale intérimaire
Vacant, CESPМ vice-président

COMITÉ AUA-CESPМ SUR L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA :

Malcolm Butler, Saint Mary's University
Robert F. Gilmour, Jr., University of Prince Edward Island (en congé)
Robert MacKinnon, University of New Brunswick, Saint John

Nommés par la CESPМ :

Sheila Brown, public en général, Nouvelle-Écosse
Elizabeth Church, Mount Saint Vincent University (présidente)
Matthieu LeBlanc, Université de Moncton

Représentants étudiants :

Brandon Case, Saint Thomas University
Mathieu Manuel, Université de Moncton

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPМ

Lily Fraser, Nouveau-Brunswick
France Haché, Nouveau-Brunswick
Sheila Brown, Nouvelle-Écosse (présidente intérimaire)
Greg Ells, Nouvelle-Écosse
Vacant, Nouvelle-Écosse
Anne Partridge, Île-du-Prince-Édouard
Donald DesRoches, Île-du-Prince-Édouard
Catherine Stewart, CESPМ directrice générale intérimaire

GROUPE DE TRAVAIL EN FINANCES N.-B./CESPМ

Jean-Charles Doucet, CESPМ
Paul Saad, Éducation postsecondaire, Formation et Travail
France Haché, Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Ben Mersereau, Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Catherine Stewart, CESPМ directrice générale intérimaire (présidente)

ANNEXE A - COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATION ÉDUCATIF N.-B./Î.-P.-É

Alaa Abd-El-Aziz, University of Prince Edward Island

Jean-Paul Boudreau, Mount Allison University

H.E.A. Campbell, University of New Brunswick

Jacques Paul Couturier, Université de Moncton (président)

Roger Doucet, Collège communautaire de Nouveau-Brunswick

Marilyn Luscombe, New Brunswick Community College

Alexander MacDonald, Holland College

Tim Marshall, Maritime College of Forest Technology

Dawn Russell, St. Thomas University

Catherine Stewart, CESPM directrice générale intérimaire

COMITÉ DU RÉSEAU INFORMATIQUE ÉDUCATIF N.-B./Î.-P.-É

Rachael Anderson, CESPM

John Gillis, Mount Allison University

Jim Bowen, Maritime College of Forest Technology

Dan Crabbe, St. Thomas University

Peter Jacobs, University of New Brunswick

André Lee, Université de Moncton

Richard MacDonald, Holland College

Terry Nikkel, University of New Brunswick

Darren Rose, New Brunswick Community College

Tony Roy, Collège communautaire de Nouveau-Brunswick

Dana Sanderson, University of Prince Edward Island

PERSONNEL DE LA CESPM

Rachael Anderson, agente des services généraux

Stanislav Bashalkhanov, analyste, Politiques et recherche

Kimberly Chevarie, adjointe administrative

Jean-Charles Doucet, directeur des finances

Benoit Gallant, analyste de données et systèmes de gestion

Linnet Humble, analyste, Politiques et recherche (en congé)

Shannon McKenna-Farrell, conseillère principale, Politiques et recherche

Mike Murphy, analyste, Politiques et recherche

Lisa O'Connell, directrice, Recherche et analyse des données

Kale Robinson, analyste, Politiques et recherche

Kathrine Stanley, adjointe administrative

Catherine Stewart, CESPM directrice générale intérimaire

Scott Stonehouse, concepteur de systèmes informatiques

Chris Teeter, analyste, Politiques et recherche

Bhuvana Vee Ramalingham, Développeuse de bases de données

ANNEXE B - ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Uniquement en ligne